



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**VIDE GRENIER**  
**+ MARCHE GOURMAND & ARTISANAL**  
**Dimanche 12 Mai 2024 - Ouzouer-sur-Trézée**  
**Salle Polyvalente Pierre Vieillard**

A retourner à : Francine MOLINET - 27, Route des Etangs - 45250 Ouzouer-sur-Trézée  
Accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**Email :** .....

**Téléphone :** ..... **Portable :** .....

Numéro de la Carte d'Identité Nationale:.....

Délivrée par : .....

Date de la délivrance : .....

**Pour les Professionnels :**

Numéro RC..... Lieu.....

Numéro Carte..... Lieu.....

**Thème de la vente :** .....

**Réservation :**

**Particuliers / Rue & Prairie Saint Roch**

Nombre de Mètres : ..... x 2,5 € le mètre = ..... € (Véhicule derrière stand)

**Commerces de bouche & artisanal / Prairie Saint Roch**

Nombre de Mètres : ..... x 2,50 € le mètre = ..... €

Branchement électrique : OUI NON **(Rallonge non fournie)**

**Informations & Réservations obligatoires**

**Jusqu'au 06 Mai 2024**

**Auprès de Francine MOLINET / 06 07 61 47 98**



Nom : .....  
Prénom : .....  
Numéro de Réservation Particuliers : .....  
Numéro de Réservation Commerce ou Artisanal : .....

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER du 12 Mai 2024

**Le présent bulletin d'inscription ne sera retenu que s'il est dûment complété et accompagné du règlement, (daté, signé et parvenu maximum la veille de l'évènement).**

**Les chèques de réservation ne seront encaissés qu'après la date de la manifestation ;**

**Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation ou conditions météorologiques exceptionnelles,**

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des exposants.

La mise en place débutera à compter de 6 H 30 ; les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 18 H (sauf en cas d'intempéries dilluviennes),

En temps que particulier, je m'engage à ne pas participer à plus de 2 ventes par an sur l'ensemble du territoire.

Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnant.

Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés ;

« En tant qu'exposant, je déclare faire mon affaire personnelle de toutes assurances concernant le vide grenier et déclare renoncer à tous recours à l'encontre des organisateurs, leurs assurances, et la Commune de Ouzouer-sur-Trézée en cas de dommages »

Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation et de son démontage. En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte, de disparition, de vol ou de dégradations sur son stand.

**Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté.** Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. **Un seul lieu vous sera désigné lors de votre arrivée, pour déposer tous détritrus.**

Respectez les consignes de sécurité liées au Covid 19, l'organisateur en appelle au civisme de chacun pour le bon respect des consignes, et ne pourra être tenu comme responsable en cas de contagion.

Des photos de la manifestation pourront être publiées sur nos supports de communication. La signature du présent règlement nous autorise à publier les clichés sur lesquels vous pourriez apparaître.

Dans le cas où vous ne souhaitez pas figurer sur ces clichés, vous devrez en faire part auprès de la personne et de l'organisateur par écrit au moment de votre inscription.

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Date :

Signature

précédée de la mention « Lu & Approuvé »